

**SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018.**

L'an deux mille dix-huit, le 5 du mois de Septembre, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle derrière du petit clos, St Hilaire du Bois , La Caillère st hilaire, le Mardi 11 Septembre 2018 à 20 h.

**PRESENTS** : Mme TRIGATTI, Mr de BEAUSSE, Mr PEAUD, Mr PICANT, Mr PUAUD, Mme RAUD, Mme de la TOUR, Mr CHUPEAU, Mme ROUSSEAU Mme RAGOT, Mr TURCAUD,

**EXCUSES**: Mr MATHONNEAU, Mme SALLÉ.  
Mme PAJOU Françoise ayant donné procuration à Mr PUAUD Maurice.  
Mme BOUSSEAU Elodie ayant donné procuration à Mme RAGOT Séverine.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 Juin ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 28 Juin 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- SERVICE TECHNIQUE.
- 2- RETRAITE DE MME CHARTRON.
- 3- BASSIN DE RETENTION « LOTISSEMENT DES VERGERS ».
- 4- PLUI : PERIMETRE DES BATIMENTS HISTORIQUES.
- 5- AMENAGEMENT DE CENTRE BOURG DE LA CAILLERE ST HILAIRE – DEVIS COMPLEMENTAIRE DE LA MAITRISE ŒUVRE.
- 6- COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL : MONTANT ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 ET 2019.
- 7- QUESTIONS DIVERSES.

**2018-09-01 SERVICE TECHNIQUE.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques communaux ont besoin d'un renfort de personnel suite à l'arrêt maladie et la demande de disponibilité de Yoann GIRAUD. Madame le Maire propose donc le recrutement temporaire d'une personne pour 6 mois.

**2018-09-02 RETRAITE DE MME CHARTRON.**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la retraite de Mme Ghislaine CHARTRON qui était en charge des ménages de la mairie de St Hilaire et de la salle du petit clos pour 5 h par mois.

Le Conseil Municipal demande à Mme Le Maire de revoir le planning des agents communaux afin d'intégrer les missions de Mme Chartron. Mme le Maire se charge de ce dossier.

**2018-09-03 BASSIN DE RETENTION ORAGE « Lotissement des vergers ».**

Mme le Maire donne lecture d'une question écrite de Maurice PUAUD concernant le bassin d'orage du lotissement des Vergers. Celui-ci fait part de son inquiétude concernant la sécurité de l'installation. Le fait que cet ouvrage ne soit pas clos l'interroge. Mme le Maire propose de questionner Vendée Expansion par mail sur cette question et d'en faire retour au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Madame le Maire aborde une seconde interrogation de Monsieur PUAUD concernant l'autorisation d'installation du portique de jeux dans la cour d'école. En effet, le portique acheté est en structure ferraille et les

poteaux ont des angles saillants, ce qui est à éviter dans les écoles. Monsieur PUAUD propose donc de se renseigner afin de mettre en place des protections sur cette installation. Madame le Maire explique que la socotec passera dans l'école pour le contrôle de l'ensemble des installations. Elle propose d'attendre ce rapport. Monsieur PUAUD est tout à fait satisfait.

#### **2018-09-04 PLUI PERIMETRE DES BATIMENTS HISTORIQUES.**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLUI de Ste Hermine une réflexion est en cours sur le périmètre de protection des bâtiments historiques.

Une proposition de nouveau périmètre, a été travaillée par les services intercommunaux.

Le Conseil Municipal prend acte de ce nouveau périmètre qui sera validé concomitamment au PLUI.

#### **2018-09-05 AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA CAILLERE ST HILAIRE – DEVIS COMPLEMENTAIRE DE LA MAITRISE D'OEUVRE.**

Madame le Maire explique que lors de la dernière réunion de travail, l'architecte des bâtiments de France, nous a informé qu'un permis d'aménager était devenu une pièce obligatoire aux aménagements de bourg. De plus, un bâtiment, accueillant des sanitaires et un départ de randonnée, étant projeté sur la future placette un architecte est nécessaire. Un devis complémentaire est donc présenté par l'agence voix mixte et l'architecte Marc Le Lann pour la réalisation et le suivi du permis d'aménager d'un montant de 4 200 € HT soit 5 640.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

VALIDE le devis complémentaire de l'agence Voix Mixte et Marc Le Lann pour un montant de 4 200 € HT.

AUTORISE Mme le Maire de signer tous documents.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la démolition de l'îlot du centre bourg devrait être réalisée avant la foire aux marrons. Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure spéciale de protection d'espèces protégées (hirondelles et chéoptères) a dû être ouverte auprès de la préfecture. Finalement la démolition ne devrait pas être retardée. Madame le Maire explique que des mesures de compensation devront être prévues dans le futur espace. Un technicien de la LPO sera associé à l'aménagement de centre bourg afin de créer un espaces propices au retour de ces espèces sur le nouvel aménagement créé.

Le Conseil est également informé qu'un relevé de Géomètre complémentaire sera réalisé sur l'espace démolit afin d'affiner l'aménagement de la future placette. Un devis a été demandé au cabinet Veronneau de Fontenay le Comte qui avait été chargé du relevé topographique complet du bourg. Cette mission complémentaire s'élève à 612.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

VALIDE le devis du cabinet Veronneau pour un montant de 510 € HT soit 612 € TTC.

AUTORISE Mme le Maire de signer tous documents.

Madame le Maire refait un point sur le dossier d'aménagement de bourg. Le travail de la commission est présenté. L'Etude d'aménagement a été réalisée sur l'ensemble du bourg de l'entrée devant l'école à la place st jean et de l'ancien crédit mutuel à la place des martyrs de la résistance. Le bourg a été divisé en 5 secteurs. La commission a défini deux secteurs prioritaires : un secteur en triangle allant de la place des vergers, à l'îlot à démolir et à l'ancien crédit mutuel. Puis un second secteur intégrant la place st jean et la petite rue des fours à chaux. Ces deux secteurs étant également les plus couteux un travail sur le financement sera travaillé avec la commission finance.

Un rendez-vous a également été demandé auprès du percepteur, Monsieur POULARD afin qu'il nous transmette la capacité d'emprunt de la commune.

#### **2018-09-06 COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL : MONTANT ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 ET 2019.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité de la validation des rapports des clect 1 et 2, le conseil municipal doit valider le montant de l'attribution de compensation final pour 2018 et 2019.

Pour la Commune de LA CAILLERE SAINT HILAIRE l'attribution de compensation intercommunale sera en 2018 et 2019 de 55 268.00 € (pour rappel le montant 2017 était de 58 292.20 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

VALIDE le montant de 55 268.00 € pour l'attribution de compensation intercommunale 2018 et 2019.

AUTORISE Mme le Maire de signer tous documents.

## **2018-09-07 QUESTIONS DIVERSES.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des ménages d'été de l'école. Celle-ci explique que les ménages réalisés n'ont pas été satisfaisants. L'organisation mise en place est à retenir mais nous solliciterons nos agents pour réaliser les ménages d'été.

Madame le Maire laisse la parole à Mr PEAUD concernant la préparation de la lettre d'information du 3<sup>ème</sup> trimestre. Celui-ci informe la commission d'une prochaine réunion.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inaugurer le nouvel aménagement de St Hilaire. Le Conseil Municipal valide cette proposition, la date sera arrêtée rapidement.

Madame le Maire laisse la parole à Mr PEAUD concernant la numérotation des villages de la commune. Celui-ci explique que les numéros sont arrivés et que la distribution devrait avoir lieu courant du mois de septembre. Un dernier pointage est à réaliser avant. Mr PEAUD propose à tous les conseillers de s'associer à cette distribution.

Madame le Maire donne lecture d'un mail transmis par un administré de St Laurent de la salle concernant la problématique médicale du territoire. Cette personne nous transmet le contact d'un cabinet de recrutement étranger qui se chargerait de faire venir des médecins. Les honoraires demandés par ce cabinet sont de 12 000 € avant de débiter les recherches pour trouver un médecin. Le Conseil Municipal est très conscient des problématiques médicales mais ne souhaite pas donner suite à ce genre de proposition. De plus Madame le Maire informe que l'intercommunalité est en charge de cette compétence, elle propose de transmettre cette proposition au vice-président en charge de ce dossier à Sud Vendée Littoral. Le Conseil Municipal donne son accord.

Madame le Maire laisse la parole à Mr PICANT concernant les travaux de la Lagune de La Caillère. Celui-ci informe le Conseil Municipal que l'entreprise Jacky BARRAUD devrait intervenir en fin de semaine pour réaliser les travaux d'enrochement des berges de la lagune.

Madame le Maire demande à Mr PEAUD d'intégrer la remise en location du logement de St Hilaire dans le bulletin d'information trimestriel.

Madame le Maire laisse la parole à Mr PEAUD concernant une demande écrite émanant d'un administré de Saint Hilaire. Ce courrier fait mention d'une problématique d'eau pluviale dans le village de BARRAUD. Dans ce courrier il est également fait une demande d'achat d'une délaissée de voirie communale à l'arrière de la maison. Des renseignements seront pris chez le notaire afin de savoir si un accord peut être conclu entre la commune et le propriétaire afin de laisser le délaissé à l'euro symbolique et la mise en place d'un caniveau par le propriétaire.

Madame le Maire laisse la parole à Mr PICANT qui diffuse au Conseil Municipal des photos des travaux des toilettes de l'école. Le bâtiment a été refait à neuf pour la rentrée pour un montant total de 23 706.83 € TTC.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'une promotion sur l'informatique à l'espace culturel Leclerc de Fontenay le Comte, l'achat de 3 ordinateurs portables a été réalisé pour la rentrée pour la somme de 597 € TTC. Le financement de ces appareils a été discuté avec la directrice de l'école qui a pris une partie sur son budget fournitures scolaires à hauteur de 350 €, un ajout de la mairie à hauteur de 147 € et le solde par l'APE soit 100 €.

Madame le Maire informe de la réfection de la RD8 en septembre.

Monsieur PUAUD demande à Mr PICANT des informations sur le dossier de la chaudière. Celui-ci informe qu'une analyse des pellets est en cours.

Monsieur PEAUD informe qu'un inventaire des haies a été demandé par les services intercommunaux dans le cadre de l'élaboration du PLUI. Une réunion avec les agriculteurs va être mise en place pour travailler sur la carte proposée.

Monsieur CHUPEAU interroge Madame le Maire sur le classement des arbres remarquables sur la commune de LA CAILLERE ST HILAIRE. Des renseignements seront pris pour le prochain conseil.

Monsieur TURCAUD informe le Conseil Municipal qu'il a réinstallé les panneaux stop à Chantejaud qui avaient été démontés.

Monsieur TURCAUD informe le Conseil Municipal qu'un administré a signalé la présence d'un tas de pneus et ferraille chez un particulier de St Hilaire. Le conseil Municipal prend acte mais ce dépôt étant sur un espace privé aucune intervention sera réalisée.

La séance est levée à 22h35.

Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.